



Syndicat des Forestiers Privés de l'Hérault
Compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire
25 mai 2018- LES RIVES

En présence de :

M. AGUSSOL, Maire de la commune des RIVES
Mme NEGRIER, Conseillère Régionale à la Région Occitanie
M. BROCHIERO, Chef d'unité Forêt, Chasse à la D.D.T.M de l'Hérault
M. CROS, Président des COFOR 34 et d'OCCITANIE
Mme PUJOL, Animatrice de la Charte Forestière du Pays Cœur d'Hérault
M. RIEU, service forêt du Conseil Départemental
M. VILLEBRUN, Président du CETEF
M. D'ORAZIO, Technicien au CRPF
M. LLORENS, Président de la FDCUMA
M. DE CLOCK, élu représentant M. DESPEY, président de la Chambre d'Agriculture de l'Hérault
M. LE FRANCOIS, SAFER OCCITANIE
M. ROBIC, stagiaire AGROPARISTECH
M. BESNARD François, bûcheron professionnel

Etaient excusées les personnalités suivantes :

Mme BARTHELEMY, cheffe de service SAF de la DDTM 34
M. POUESSEL, Préfet de département
M. KARR, Directeur de l'agence ONF Hérault - Gard
M. D'ARAGON, Président Union Régionale des syndicats de forestiers OCCITANIE
M. LEGRAND, Directeur du CRPF OCCITANIE
Mme LAGACHERIE, Ingénieur CRPF OCCITANIE
M. BOURNAUD, Président du C.R.P.F du Languedoc Roussillon
M. MESQUIDA, Président du Conseil Départemental 34
M. VANT, Directeur adjoint de la DRAAF OCCITANIE
M. CARRETIER, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Languedoc Roussillon
M. DESPEY, Président de la Chambre Départementale d'Agriculture de l'Hérault
Mme ARRIGHY, Directrice de la Chambre Départementale d'Agriculture de l'Hérault
Mme DELGA, Présidente de la Région OCCITANIE
M. AUGIER, Directeur de la DRAAF OCCITANIE
M. VILLARET, Président du Pays Cœur d'Hérault
M. MALAN, Maire d'OLMET ET VILLECUN
M. TOULLEC, Chargé de mission forêt bois au Conseil Régional OCCITANIE

Se sont réunis :

Membres du conseil d'administration :

M. ALLIES, président
M. BOLTZ, membre
M. BRAVO, membre

M. GELY, membre
M. GRAS, secrétaire adjoint
M. RONCHAUD, secrétaire
M. ROUANET, vice-président
M. SOULIE, trésorier
M. TEISSERENC, vice-président

Mme SAUBION, Animatrice du syndicat des forestiers privés de l'Hérault.
Les adhérents du syndicat et les opérateurs techniques.
Sont présents 22 adhérents et 10 pouvoirs. Le quorum est atteint.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

RESOLUTION N°1: APPROBATION DU RAPPORT MORAL

Après lecture du rapport moral par M. ALLIES, le rapport moral est validé à l'unanimité.
Diaporama du rapport.

RESOLUTION N°2: APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER

M. SOULIE, le trésorier présente le bilan financier de l'année 2017. Il fait apparaître, un solde positif de **14 771.21 €**.

Le rapport financier est validé à l'unanimité.

RESOLUTION N°3 : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES et PERSPECTIVES 2018

Messieurs. RONCHAUD, BRAVO, GRAS et ROUANET présentent le rapport d'activité 2017 des différents groupes de travail :

- groupe PROSPECTION (réfèrent M. GRAS)
- groupe COMMUNICATION (réfèrent M. BRAVO)
- groupe FORMATION (réfèrent M. ROUANET)

Le rapport d'activités est validé à l'unanimité.

Diaporama de présentation.

RESOLUTION N°4 : RECRUTEMENT DE QUATRE NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

Mesdames Roseline DUCHAMP-LABARRIERE, Denise GAUJOUX, Régine MATHIEU et M. Gérald SAVOY présentent leurs candidatures au poste d'administrateurs du syndicat.

Leurs candidatures sont validées à l'unanimité.

A ce jour le conseil d'administration comporte quatorze membres et selon les statuts, 1 poste est à pourvoir.

Le prochain conseil d'administration de juin élira le bureau.

RESOLUTION N°5 : COTISATION DIFFERENCIEE POUR LES DOUBLES ADHESIONS

Le conseil d'administration propose que pour les personnes qui adhèrent d'une part en tant que représentant d'une structures forestières (GF, SCI, GFA, GFR, Indivision etc..) et d'autre part pour un bien en nom propre sur une surface inférieure ou égale à 4 ha, le montant de la cotisation pour cette dernière adhésion en bien propre soit porté à 15€ au lieu de 35€.

La proposition est validée à l'unanimité.

PRESENTATION DE LA CHARTE FORESTIERE PAYS CŒUR D'HERAULT

Mme PUJOL, l'animatrice de la Charte Forestière du Pays Cœur d'Hérault présente les travaux d'avancement de ce projet partenarial dans lequel le syndicat est partie prenante et notamment quelques éléments de diagnostic. Ce-dernier devrait être finalisé en juillet 2018. Constat est fait vue ces éléments, de l'importance de mobiliser les propriétaires forestiers et les acteurs de la forêt pour contribuer à la gestion et à la valorisation de 33% du territoire du Pays Cœur d'Hérault qui regroupe les 3 communautés de communes du Clermontais, du Lodévois-Larzac et de la Vallée de l'Hérault.

Diaporama de la Charte.

PRESENTATION DE LA FEDERATION DES CUMA

M. LLORENS, président de la Fédération des CUMA Hérault, présente la structure et les opportunités qu'elle pourrait représenter pour les propriétaires forestiers agriculteurs ou non afin d'acquérir et de mutualiser du matériel mais aussi de la main d'œuvre et des compétences.

Diaporama de la fédération des CUMA.

TRIBUNE OUVERTE AUX PARTENAIRES et ECHANGES AVEC LES ADHERENTS

M. ALLIES, président du syndicat des forestiers privés de l'Hérault tient à remercier la commune Des Rives pour son accueil et son appui à l'organisation logistique de la matinée ainsi que les personnes présentes à cette assemblée.

Il tient également à remercier et féliciter l'ensemble de son conseil d'administration pour l'implication de chacun dans les dossiers, et les réunions. Il remercie enfin, la Chambre d'Agriculture pour la mise à disposition d'une animatrice via une convention cadre.

Lors de la présentation du projet de prospection, M. GRAS soumet à l'assemblée la perspective de fournir à chacun des adhérents un portefeuille de 5 à 10 propriétaires forestiers à prospector afin de recruter de nouveaux adhérents. L'objectif étant de doubler le nombre d'adhésions d'ici 2020. A ce sujet sont également évoquées les

modalités pratiquées par le syndicat, diffuser des flyers de présentation du syndicat lors des journées d'information, des sessions de formation, faire connaître et vivre le site internet. Il est rappelé que la seule source de financement actuellement est la cotisation des adhérents, la subvention du Conseil Départemental et la mise à disposition par la Chambre d'Agriculture d'un temps partiel de l'animatrice. Le choix a été fait de ne pas travailler avec une coopérative en particulier. Cela peut être un handicap en matière de recrutement des propriétaires, mais assure une indépendance auprès des propriétaires quant à leur choix de gestionnaire ou d'entrepreneurs de travaux.

M. AGUSSOL, Maire Des Rives : la commune compte 140 habitants et une surface forestière de 2300 ha quasiment constituée de forêt privée. L'économie de la commune est essentiellement basée sur l'élevage ovin lait race Lacaune, avec une dynamique impulsée par 4 exploitations ayant pour objectif une amélioration de la production laitière.

La majorité des exploitations forestières sur le territoire ont vocation bois de chauffage et à ce titre, la commune mène une étude de faisabilité pour chauffer la mairie, l'école et les appartements municipaux avec une chaudière à granulés.

Ainsi, M. le Maire sera attentif aux débats menés dans cette assemblée générale pour mieux connaître le syndicat, ses objectifs, son rôle et ses enjeux.

Mme NEGRIER, conseillère régionale : souhaite apporter au nom de Carole DELGA, tous les encouragements à poursuivre les travaux menés par le syndicat et l'ensemble des acteurs du monde forestier. Pour la Région, la forêt constitue un point important tant sur le plan économique qu'écologique ou paysager et devra être au sein du territoire incluse dans toutes les discussions politiques ou les différents projets de par son caractère transversal.

A ce titre la Région accompagne et soutient les démarches forestières à travers divers dispositifs, dont les Chartes Forestières, outil clé pour la mise en lien des acteurs autour d'un projet et d'une dynamique commune en faveur des territoires, de la forêt et de la ruralité. Cet engagement doit permettre au-delà du temps présent de profiter aux générations futures pour sauvegarder ces territoires ruraux.

M. DE CLOCK, élu à la Chambre d'Agriculture de l'Hérault : rappelle et confirme le partenariat de mise à disposition de l'animatrice pour œuvrer au sein du syndicat. Il informe que les chambres d'agriculture se sont structurées régionalement dans le cadre d'un service commun Valorisation Bois et Territoire dont le programme d'actions a été validé par le CRPF dans le cadre du Comité d'Orientation de ce service et en présence de la DRAAF et des autres partenaires de la filière.

Enfin, il précise que l'autorisation de protection des cultures agricoles par le tir à l'affût sera effective à compter du 1^{er} juin, afin de lutter contre les dégâts de sanglier.

M. D'ORAZIO, Technicien au CRPF : présente les diverses actions et animations engagées par le CRPF :

- Une animation en septembre sur la hêtraie acidiphile
- Une animation sur la desserte dans le cadre de la Charte Forestière Pays Cœur d'Hérault en partenariat avec l'ONF et la Chambre d'Agriculture 34.
- le cycle FOGFOR sur les propriétaires d'une forêt de moins de 25 ha en cours dont les prochains rendez-vous sont en juin, septembre et octobre
- Le projet INNOV'ILEX qui concerne les forêts de l'arc méditerranéen en partenariat avec le CNRS, le CIRAD et l'IGN. Les objectifs sont de caractériser les stations de chênes verts puis de formaliser des préconisations de gestion de ces peuplement en prenant en compte le changement climatique.
- Le projet FORECCAsT (<http://www.foreccast.eu/fr/homepage/accueil.html>) en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc qui permettra de créer un Outil d'Aide à la Décision pour choisir les essences à planter lors des reconstitutions

forestières, de tester des sylvicultures différenciée en prévision des futurs changements climatiques , de mettre en place un arboretum pour observer le comportement de nouvelles essences sur le territoire et enfin de mettre en place des plantations test de mélange d'essences.

- Deux projets de préconisation d'actions pour sauvegarder la qualité des eaux de l'impluvium d'AVENE et de la SALVETAT SUR AGOUT

- le projet Forest CO2 (<http://lifeforestco2.eu/projet-life-forest-co2/?lang=fr>) qui a pour objectif d'évaluer et de quantifier les possibilités de séquestration du carbone des peuplements de résineux (pins maritime et pin d'Alep dans les zones du sud de l'Europe. A l'issue de cette évaluation des préconisations de gestion de ces peuplements sont attendues.

M. VILLEBRUN, président du CETEF de l'OCCITANIE :

Nous voudrions, une fois de plus, remercier le Président Max Allies de nous avoir invités à l'Assemblée Générale du syndicat.

Nous vous avons les années précédentes, présenté l'Association C.E.T.E.F ARBRES L-R : son orientation, ses objectifs, sa démarche ; nous voudrions aujourd'hui vous entretenir de certaines actions qui sont conduites dans les 3 groupes : champignons truffes, bois artisanaux, gestion forestière et cynégétique, qui peuvent vous concerner à titre individuel mais qui peuvent aussi concerner le syndicat.

Tout d'abord, le groupe champignons truffes, recherche des propriétaires forestiers qui peuvent mettre à disposition leurs parcelles pour un diagnostic de milieu. Pour plus de précisions, vous pouvez vous adresser à Alban LAURIAC au CRPF, ou à M. Thierry GRAS administrateur du syndicat inscrit à ce groupe.

Par ailleurs, le groupe bois artisanaux, cherche à déterminer les conditions d'adaptation du chêne vert au changement climatique, dans le cadre de l'appel à projet national : INNOV'ILEX. Les propriétaires forestiers qui sont intéressés par cette problématique peuvent s'adresser au CRPF à Michèle LAGACHERIE.

Enfin, concernant le groupe gestion forestière et cynégétique, si les premiers résultats concernant l'expérimentation de Fraïsse sur Agoût sur le dialogue forestiers/chasseurs sont plutôt encourageants, si la démarche utilisée a intéressé l'association Forêt Méditerranéenne, le CRPF 48, le syndicat lozérien de la forêt privée, la FDC 48, le CNPF-IDF, celle-ci ne peut être reproduite à l'identique dans d'autres sociétés de chasse ; aussi , nous proposons au syndicat des forestiers privés de l'Hérault de s'associer avec nous pour mettre en place d'autres actions de concertation cf. le Programme National de la Forêt et du Bois 2016-2026.

Ces actions pourraient s'avérer d'autant plus efficaces que Max ALLIES, Président du SFPH pourrait servir d'intermédiaire et de facilitateur puisqu'il est à la fois : propriétaire et gestionnaire forestier, administrateur de la FDC34, que ses prises de positions dans le milieu de la chasse aussi bien que forestier font autorité et que ses capacités d'écoute ne sont plus à démontrer.

Restant donc à votre disposition pour étudier les modalités de mise en place de ce type d'actions et plus généralement pour répondre à vos questions.

M. Francis CROS, président des COFOR34 et d'OCCITANIE : remercie l'invitation du syndicat à cette assemblée et constate que l'histoire de la forêt se construit tous les jours. Cette construction sera d'autant plus efficace qu'elle réunira la forêt publique et privée dont les problématiques et certains enjeux sont très souvent similaires.

A ce titre, c'est accompagné de Max ALLIES, représentant le syndicat des forestiers privés, qu'il a rencontré, le 23 mai 2018, Matthieu GREGORY, le Directeur départemental de la DDTM, afin d'évoquer les problèmes rencontrés dans la filière forestière publique et privée et les pistes de travail afin de trouver des solutions.

Les COFOR, qui regroupe 780 communes en Occitanie, sont par ailleurs très engagées dans les deux chartes forestières de territoire qui relèvent là aussi de partenariats forêt publique/forêt privée.

Elles participent activement aux deux programmes régionaux en cours d'élaboration pour accompagner la filière bois, à savoir le Plan Régional pour la Forêt et le Bois à visée décennale et le Contrat de Filière Forêt Bois à visée triennale.

Un partenariat entre les COFOR et la Chambre Régionale d'Agriculture d'Occitanie est en cours de contractualisation, l'objectif sera de mettre en commun et de mutualiser des actions.

Le partenariat et le travail avec la SAFER est toujours en vigueur, et dès que les occasions s'y prêtent, les COFOR collaborent avec le CRPF.

Il est primordial d'agir et d'agir ensemble d'autant plus que la Région par l'intermédiaire de son vice-président, en charge de l'agriculture, Vincent LABARTHE est à l'écoute du monde forestier.

M. BROCHIERO, responsable de l'unité forêt- chasse à la DDTM de l'Hérault :

tient à remercier le syndicat pour son invitation et le féliciter pour le chemin parcouru et les travaux menés depuis ces quelques dernières années. Il apprécie également le travail de concertation et de dialogue construit entre les deux institutions et se prononce pour la pérennisation de ce mode de fonctionnement et rappelle sa disponibilité pour intervenir auprès des forestiers privés.

Malgré le peu de moyen alloués à ce service (2 ETP), la DDTM s'efforce de couvrir les besoins, répondre aux sollicitations et réaliser son travail régalién.

Les orientations de travail impulsées par l'Etat concernent le champ réglementaire, depuis la Loi de modernisation de l'agriculture de 2014, avec notamment la procédure de compensation du défrichement. Des travaux de concertations sont encore à mener pour faire évoluer cette loi concernant les compensations pour les défrichements à vocation viticole. Par ailleurs, un travail pourrait être engagé par les organismes forestiers, en particulier sur les possibilités de la mise en place d'une bourse de travaux. Les contrôles des infractions devraient s'accroître, surtout sur les surfaces en voie d'urbanisation et un travail de pédagogie sera entrepris concernant le reboisement obligatoire des coupes rases, il s'agira de proposer des stratégies alternatives.

Enfin, il convient de rester vigilant sur le plan d'action et d'approvisionnement en ressource locale de la centrale UNIPER, qui pourrait avoir un impact important sur l'équilibre des peuplements de l'Hérault, et plus spécialement dans la zone est du département.

Max ALLIES remercie le travail efficace et le dévouement des agents des services de l'Etat, bien qu'il regrette que des moyens supplémentaires et justifiés au vu de l'enjeu que représente la forêt, ne soient pas envisagés par les instances nationales.

La séance est levée à 13h00.

Nous vous remercions pour votre participation à cette matinée.

Le président
Max ALLIES



L'animatrice
Clélia SAUBION CA34

